

- Demande d'autorisation pour l'établissement d'un stand de vente
- Demande de mise à disposition de la concession de débit de boissons alcooliques
 - Demande de raccordement à la conduite d'eau
 - Demande de raccordement électrique

Lieu de la manifestation

- Place du Marché** **Prosteneck** **Parking Laangwiss**
 Kleen Moartplaz **Schiltzenplatz** **Autre:** _____
 Grand-Rue **Schweinsmoart** _____

L'original du présent formulaire dûment rempli est à introduire à l'Administration Communale de la Ville de Grevenmacher au moins 1 mois avant la manifestation.

Toute demande incomplète ne sera prise en considération et sera retournée au demandeur.

L'association

Dénomination : _____

Nom du responsable : _____

Personne de contact : _____

Adresse : _____

N° Téléphone : _____ Adresse Email : _____

Compte bancaire / remboursement caution (IBAN) _____

(Caution Spéilweenchen: 250.-€ | Caution comptoir Kleen Moartplaz: 500.-€ sur un des comptes bancaires indiqués ci-dessus)

LU62 0019 8001 0054 6000 BCEELULL / LU14 0021 1190 8830 0000 BILLLULL / LU80 0030 0205 4515 0000 BGLLLULL /

LU47 0090 0000 0002 7383 CCRALULL / LU11 1111 0010 5080 0000 CCPLLULL

demande l'autorisation communale d'organiser la manifestation

Dénomination : _____

Date(s) de la fête : _____ Heure de _____ à _____

Début de montage : _____ Heure de _____ à _____

Fin démontage : _____ Heure de _____ à _____

demande l'autorisation communale de pouvoir ériger un stand de vente

Lieu exact de l'emplacement : _____

Nombre de stands : _____

Dimensions extérieures sur sol : (largeur x longueur, p.ex. 3x5m)

Stand 1 : _____ x _____ m Stand 2 : _____ x _____ m Stand 3 : _____ x _____ m

Dimensions extérieures avec toit : (largeur x longueur, p.ex. 3x5m)

Stand 1 : _____ x _____ m Stand 2 : _____ x _____ m Stand 3 : _____ x _____ m

Emplacement supplémentaires pour bancs, tables, etc : (largeur x longueur, p.ex. 3x5m) _____ x _____ m

Date de montage : _____ Date de démontage : _____

Précautions à prendre

Les stands sont à installer de façon à ce que la sécurité des clients et passants, ainsi que le passage pour les véhicules de secours restent garantis. L'administration communale décline toute responsabilité. Lors du montage des stands les instructions de la Police Grand-Ducale, du Service d'Incendie et de Secours et de l'administration communale sont à respecter.

L'organisateur veillera à ce qu'aucun dommage ne soit causé au revêtement du sol et au matériel mis à disposition. Tous frais de réparations des dégâts éventuels seront à charge de l'organisateur.

Lors de l'utilisation de bouteilles à gaz, il est interdit de stocker plus de 2 bouteilles à gaz à 14 kg sur le stand. Le tuyau souple de raccordement ne peut présenter des fissures et sa longueur ne peut dépasser 1,50 mètres. Le stockage de bouteilles de réserve à gaz dans le stand ou aux alentours du stand de vente est strictement interdit. Les raccords et le réducteur de pression doivent être branchés et fonctionner correctement.

Tout dommage au revêtement du sol par écoulement de graisse ou autre, provenant des appareils utilisée pour la cuisson d'aliments est interdit.

demande de mise à disposition de la concession de débit de boissons alcooliques de la Ville de Grevenmacher

Oui Non - mise à disposition par _____

Entre ____ h ____ et ____ h ____, mise à disposition par _____

Personne(s) responsable(s) au stand(s) de boissons

Nom, Prénom : _____ Matricule : _____

Nom, Prénom : _____ Matricule : _____

Nom, Prénom : _____ Matricule : _____

demande l'allocation d'une nuit blanche

Encadrement musical - nom de l'orchestre, DJ, etc. : _____

demande la mise à disposition du matériel communal suivant

_____ x Poubelle 240 l. noire (*ordures ménagères*) _____ x Barrières de sécurité 2,50 x 1,00m

_____ x Poubelle 240 l. verte (*verre*) _____ x Podiums à l'intérieur 2,00 x 1,00m (max. 40)

_____ x Poubelle 240 l. bleue (*papier*) _____ x Podiums à l'extérieur 2,00 x 1,00m (max. 20)

_____ x Récipient pour graisses et huiles usées (20l) _____ x Panneaux d'exposition 1,30 x 1,30m

Autres :

_____ x _____

_____ x _____

_____ x _____

_____ x _____

Détails des produits à vendre

Boissons : _____

Mets : _____

La personne responsable de la manifestation nommée ci-dessus est également responsable pour la bonne gestion des déchets lors de la manifestation.

Le matériel demandé sera fourni et enlevé par l'Administration Communale au lieu de la manifestation. Le montage et le démontage se feront par l'association demanderesse, sauf pour le kiosque mobile. L'Administration Communale se réserve tous droits en cas de dégradation du matériel lors de la manifestation, du montage et/ou du démontage.

demande de raccordement à la conduite d'eau

Le raccordement à la conduite d'eau mis à la disposition de l'association demanderesse se limite à l'installation de robinets sur une bouche d'eau ou sur un autre point d'alimentation disponible dans les alentours. Les tuyaux d'eau et les pièces de raccords sont à fournir et à installer par le demandeur. En cas de mauvais temps (gèle, températures instables) un raccordement à la conduite d'eau ne peut pas être garanti.

demande de raccordement électrique

tension 220 V / 16 A tension 380 V / 32 A

Le raccordement électrique mis à disposition de l'association demanderesse se limite à la mise à disposition d'un coffret de distribution. Les rallonges électriques et les prises, conformes aux normes prescrites en vigueur, sont à fournir par le demandeur.

Emplacements des raccordements disponibles, resp. des coffrets de distribution fixes

| | | | |
|------------------------|--|--------------------------|---------------------|
| Place du Marché | derrière ancien Hôtel de Ville souterrain de l'Hôtel de Ville parking à côté de l'Hôtel de Ville | Schiltzenplatz | sur la place |
| Kleen Moartplaz | sur la place | Schweinsmoart | sur la place |
| Grand-Rue | près de l'Église | Parking Laangwiss | |
| Prosteneck | à côté de la banque BNP Paribas | Rue du Pont | coin rue Schaffmill |
| | | Autre: | |

| Détails des appareils électriques à raccorder lors de la manifestation: | Nombre | KW/h |
|---|--------|------|
|---|--------|------|

Spéilweenchen (Attention: Formulaire supplémentaire à remplir)

Kiosque (Attention: Formulaire supplémentaire à remplir)

| | | |
|---|--|--|
| remorque frigorifique équipée (Vinsmoselle, B-Massard, Ruppert, autres) | | |
| réfrigérateur mobile | | |
| fritteuse | | |
| réchauffe-eau | | |
| fer à gaufres | | |
| machine à café | | |
| plaque chauffante | | |
| pot à vin chaud | | |
| chauffage électrique | | |
| éclairage supplémentaire (girlandes, spots, tubes, etc.) | | |
| Autres: | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Le service électrique de la Ville de Grevenmacher fixe un rendez-vous avec le responsable de l'association organisatrice, afin d'inspecter et de contrôler sur place les appareils électriques à raccorder.

Personne responsable pendant la manifestation et à contacter pour l'inspection et le contrôle:

Nom(s) et prénom(s) : _____

N° Gsm : _____

L'Administration Communale décline toute responsabilité quant aux modifications du raccordement électrique sollicité (nombre d'appareils raccordés, etc.) provoquant des courts circuits et/ou des surcharges à l'installation.

- Demande de modification du règlement de la circulation
-
- Place du Marché
- Parking devant la «Kleen Moartplaz»
- Passage derrière l'ancien Hôtel de Ville (év. mise en place de wc publics)
- Zone piétonne
- Schweinsmoart - Place du Marché-aux-Bestiaux
- sur la totalité de la place
 - sur la moitié de la place - partie vers la gare routière
- Schweinsmoart - Parking gare routière (devant maison 1 et ancien hangar "Mathis Prost")
- Schiltzenplatz - Parking (sur la place et/ou les alentours)
- Parking Laangwiss
- Autre: _____

Concernant la réglementation de la circulation lors d'une manifestation locale, prière de contacter en temps utile le service technique de la Ville de Grevenmacher: Tél.: 75 03 11-2051.

Grevenmacher, le _____

Signature du responsable

Ville de Grevenmacher

Vu pour accord, sous réserve des observations ci-après.

Grevenmacher, le _____

Pour le Collège échevinal,

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Carine MAJERUS
contreseing Art. 74 de la loi communale

Léon GLODEN

Observations:

Tout matériel non retourné ou retourné en mauvais état sera remplacé aux frais de l'organisateur.

Copie pour information:

service technique
service circulation

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.